

De: Gerard Dessier <dessier.arch@dbmail.com>
Envoyé: lundi 4 mai 2026 14:17
À: SCOT
Objet: Présence Radon dans l'eau potable distribuée.

Bonjour,

Il ne me semble pas avoir lu dans les documents consultables, des prescriptions sur la qualité de l'eau potable distribuée, contenant du radon.

L'eau distribuée à Gros-Chastang, contient un taux de radon supérieur au taux maximal admissible, hors rien n'est programmé pour traiter l'eau afin d'éliminer le radon ou du moins rentrer dans les taux admissibles par le syndicat des deux vallées.

Serait-il possible d'analyser dans le SCoT cette problématique et les actions à mener.

CDT

Gérard DESSIER